



## CONTRAT D'ADOPTION DE L'ASSOCIATION FLACA

### L'adoptant.e :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

mail :

Pièce d'identité :

Carte d'identité ou Passeport N°

(Merci de joindre une copie au présent contrat)

### L'animal :

Nom :

Espèce :

Nouveau nom (si changement):

Sexe :  Mâle  Femelle

Date de naissance :

N° d'identification (inscription de l'animal à votre nom, dans le délai exigé dans votre pays à votre charge):

Pour sortir du Maroc, tous nos animaux répondent aux normes sanitaires suivantes:

Stérilisé/castré, Vacciné (y compris rage, sérologie), Testé (FIV/FELV chat et leishmaniose chien), autorisation ONSSA

### Participation aux frais d'adoption :

Par votre signature, vous vous engagez à payer les frais d'adoption, qui servent à couvrir une partie des frais d'identification et des frais sanitaires mentionnés ci-dessus. Les frais engagés se montent à environ 800.- par animal, à vous de choisir votre participation

- 300.- chat (participation minimum demandée)
- 400.- chien (participation minimum demandée)
- 600.- (participation partielle)
- 800.- (participation complète)
- Autre montant à votre bon coeur \_\_\_\_\_

Vous vous engagez également à respecter nos conditions d'adoption ci-dessous



## CONDITIONS D'ADOPTION

### ARTICLE 1 :

Les frais d'adoption représentent une participation aux frais liés aux soins, à la vaccination, aux vermifuges et à la stérilisation de votre animal, tout comme les frais de rapatriement, ainsi qu'une participation sur les frais engagés par l'association pour d'autres animaux. En adoptant un animal de l'association FLACA, vous sauvez votre animal, ainsi que celui qui pourra prendre sa place dans le refuge. Votre aide permettra aussi de sortir d'autres animaux de la rue et vous participez également au bien-être de tous nos pensionnaires.

### ARTICLE 2 :

Dans le cadre de l'adoption d'un chat, vous vous engagez à le garder au domicile au minimum pendant 2 mois avant la première sortie. Le chat a besoin de temps pour prendre ses marques et s'imprégner de son environnement pour pouvoir revenir à son domicile lorsqu'il va à l'extérieur.

Si vous vivez en appartement, vous vous engagez à installer des filets aux balcon (ou une fenêtre si pas de balcon) : trop de chats blessés suite à une chute du balcon se retrouvent abandonnés dans les associations, car les propriétaires n'ont pas les moyens de payer les frais vétérinaires couvrant les blessures.

Pour les chiens, vous vous engagez à suivre des cours d'éducation canine et de vous armer de patience. En effet, nos animaux vivent en refuge, en meute, et devront apprendre les règles de base pour s'adapter à leur nouvelle vie dans nos pays. L'animal aura besoin de prendre ses repères et les premiers moments demandent patience et douceur (cf. document la règle des 3 joint et sur notre site Internet).

### ARTICLE 3 :

En adoptant un animal, vous vous engagez à lui apporter attention, soins et protection pour la totalité de sa vie et selon les besoins liés à son espèce. Cela représente un engagement de plusieurs années et de nombreux frais (soins, vaccins, garde de vacances, éducation canine...) auxquels vous devrez faire face.

### ARTICLE 4 :

En signant ce contrat d'adoption, vous vous engagez à prévenir l'association FLACA si votre animal se perd, ou si vous ne pouvez plus le garder. L'association pourra en reprendre la responsabilité contre des frais d'abandon et un certificat de cession de la propriété de l'animal. En aucun cas vous ne devez vous défaire de l'animal sans prévenir l'association.

ARTICLE 5 :

Tous nos animaux ont été examinés par nos vétérinaires partenaires. L'adoptant prend l'animal dans l'état dans lequel il se trouve en toute connaissance de cause. Dans ce cadre, l'association FLACA se décharge de toutes responsabilités si l'animal adopté venait à déclarer une maladie, au-delà des délais légaux de 30 jours.

ARTICLE 6 :

L'association pourra procéder à une visite pré et/ou post-adoption à votre domicile pour vérifier les conditions de vie de l'animal et sa bonne adaptation.

L'association FLACA est à votre disposition pour toutes questions suite à l'accueil de votre animal. Nous sommes joignables par mail, téléphone, messagerie et Facebook.

Pour pouvoir donner des nouvelles de nos animaux adoptés à notre réseau, merci de nous envoyer des photos après l'adoption et de nous tenir informés des aventures de votre petit protégé. En signant ce contrat vous acceptez également que nous partagions ces nouvelles via notre site Internet et nos réseaux.

Merci de tout cœur pour cette adoption et longue vie à votre animal au sein de sa nouvelle famille.

Lu et approuvé à Chamoson le :

Signature de l'adoptant:

Signature de la présidente de l'association: